

Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 001 Paris Cedex 01

Paris, le 14 mai 2020

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de la présentation du "Plan pour la culture" du Président de la République, le 6 mai dernier, vous avez décliné les mesures proposées, et en particulier celle relative au développement de l'éducation artistique et culturelle dans les lieux d'accueil et d'enseignement des jeunes.

Vous avez ainsi déclaré : "Saisissons-nous de cette opportunité unique [...] pour faire en sorte que tous ces artistes [...] puissent retrouver cette envie d'aller au contact de ces jeunes. C'est vrai pour jusqu'à fin mai, mais on souhaite que cela puisse être le cas cet été [...] pour qu'il puisse y avoir des contacts entre les jeunes et les moins jeunes et les artistes".

L'UPP, et l'ensemble des auteurs et artistes qu'elle représente, se réjouit de voir que le domaine d'intervention des auteurs et artistes se trouvera ainsi élargi.

Le texte redéfinissant le champ des activités principales et accessoires des auteurs est actuellement à l'étude au sein de votre ministère. Le projet prévoit que les auteurs pourront, au titre de leurs revenus accessoires, proposer des ateliers d'enseignement et de formation. Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle réglementation, l'autoédition sera rendue possible pour les auteurs au titre de leurs activités principales.

Les mesures prévues par ce texte sont d'une brûlante actualité. Elles pourraient permettre aux auteurs de minimiser, au moins à la marge, les effets désastreux de la crise sanitaire actuelle. Il est donc urgent de finaliser ces évolutions et d'ouvrir aux auteurs de nouveaux modes de travail et de rémunération, comme le recommande le Président de la République. Les auteurs et artistes qui sont à la source de la création pourront ainsi partager leur créativité, pour "réinventer la culture".

Les auteurs et artistes attendent avec impatience que ce texte entre en vigueur, élargissant non seulement le champ des revenus principaux et accessoires mais également les limites dans lesquelles ces activités pourront être exercées. Il est essentiel, dans ce contexte si particulier, d'entériner ces mesures dans les plus brefs délais, et d'envoyer ainsi un signal fort de soutien aux artistes et auteurs.

L'UPP se tient bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Philippe Bachelier
Président